

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**  
**A 20H00**

Convoqué le 07 AVRIL 2022 par le maire, à la salle du Conseil,

---

**L'an deux mille vingt et deux le 12 avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de la Mairie de LE BARROUX, Sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.**

**Étaient présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Maurane ISNARD, Patricia VANONI, Véronique MARIN, MM. Bruno BATAILLER, Gilbert DARUD, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Fabien RIME.**

**Absents et/ou excusés : Brigitte D'OLLONE, Pascale PICARD.**

**Procurations : Brigitte D'OLLONE a donné procuration à Gilles GRILLET.**

**Secrétaire nommé : Gilles GRILLET.**

Le maire a ouvert la séance à 20H00,

Le compte-rendu du conseil municipal du 16/03/2022, affiché, remis aux conseillers, est approuvé.

Le maire a informé les notifications des autorisations du droit des sols, délivrées depuis le 16/03/2022

- Lecture des décisions des autorisations du droit des sols

DPU DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

SAFER DEPUIS LE 16/03/2022 :

Cédant : CALAMEL Herve

Cessionnaire : GAGNE Dominique                      Surface sur la commune :

29 a 30ca

« LES RABASSIERES»

AE-170 Nature cadastrale prédominante : Bois et taillis                      06/04/2022

DECLARATION PREALABLE DEPUIS LE 14/12/2021 :

DP08400822C0002                      04/04/2022                      DREUX Benoit    131 Chemin du Barry                      AR 465

Délivré le 01/04/2022

PERMIS DE DEMOLIR DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

PERMIS D'AMÉNAGER DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

PERMIS D'AMENAGEMENT MODIFICATIF DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS LE 16/03/2022 : NEANT

TRANSFERT DE PERMIS DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

CU DEPUIS LE 16/03/2022 : CU08400822C0005    23/02/2022                      MAITRE STANTHONY SAUVAGNAC

AK 233470 m<sup>2</sup>    24/03/2022

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DEPUIS LE 16/03/2022 : NÉANT

- Lecture des Décisions prises par le maire, conformément à sa délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal du 08/06/2020.

DECISIONS	TIERS	LIBELLES	MONTANT TTC
AU 2022 D 13	ORANGE	ETUDE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - RTE DE SUZETTE	4 920,00
AU 2022 D 14	METRO	ARMOIRE REFRIGEREE 1400L	2 685,60
AU 2022 D 15	S RODARI CHARLES ET F	LOT 1 - DEMOLITION TERRASSEMENTS VRD GROS ŒUVRES ET ANCHEITE ESPACES VERTS - NOUVELLE MAIRIE	298 006,80
AU 2022 D 16	SARL BACCOU	LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES, SERRURERIE - NOUVELLE MAIRIE	152 146,98
AU 2022 D 17	SAS ISOLBAT	LOT 4 - DOUBLAGE, CLOISONS, FAUX PLAFONDS, REVETEMENTS SOLS ET MURS, PEINTURE - NOUVELLE MAIRIE	85 794,12
AU 2022 D 18	SOCIETE ELECTRIQUE DE TRAVAUX	LOT 6 - ELECTRICITE, CFO, CFA	55 399,20

### FINANCES :

### BUDGET :

#### • Présentation et Vote du Compte de Gestion 2021

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - **Déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### • Présentation et Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Line BERTHOMIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bernard MONNET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, (cf. Annexe)

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté, à l'unanimité, et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Affectation du Résultat 2021 au BP 2022**

**Le Conseil Municipal,**

Vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Report :**

Un excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure .... **270 019.31 euros**  
Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure ..... **512 300.77 euros**

**Soldes d'exécution 2021 :**

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement..... + **97 708.89 euros**  
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement..... - **14 090.35 euros**

**Restes à réaliser pour la section d'Investissement**

En dépenses pour un montant de ..... **135 000.00 euros**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à ..... **0,00 euros**  
Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture 2021 soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A défaut de déficit à résorber,

**Le Conseil Municipal**, décide, à l'unanimité, **d'affecter** le solde disponible du Résultat 2021 :

- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)**..... **0,00 euros**
- **Excédent de résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)**..... **498 210.42 euros**

- **Vote des Taxes 2022**

**Considérant** que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022,

**Considérant** le rapport de la Commission Communale de Finances,

Après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, (14 Pour, 0 Abstentions, 0 Contre),

- d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 79.02 %

• **Vote du Budget Primitif 2022**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la Commission Finances comme suit :

En euros	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 037 237.42 € + 023 Virt SI 94 000.00 € +042 Opération d'ordre 2 418.00 €	635 445.00 € + R 002 Affectation Résultat 498 210.42 €
Total Section de fonctionnement	1 133 655.42 €	1 133 655.42 €
Section d'investissement	2 174 873.85 € + RAR 135.000.00 € + 041 Opération d'ordre 150 000.00 €	845 727.65 € + RAR 0.00 € + Emprunt 1 000 000.00 € + R001 Affectation Résultat 367 728.20 € + Vir SF 94 000.00 € + 040 Op d'ordre 2 418.00 € + 041 Op d'ordre 150 000.00 €
Total Section d'Investissement	2 459 873.85 €	2 459 873.85 €
Cumul des sections	3 593 529.27 €	3 593 529.27 €

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 11 avril 2021 et l'examen du Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2022, à l'unanimité, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

En euros	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 133 655.42 €€	1 133 655.42 €
Section d'investissement	2 459 873.85 €	2 459 873.85 €
Cumul des sections	3 593 529.27 €	3 593 529.27 €

• **Demande de Subvention auprès du Département pour l'éclairage du Parking Nord dans le cadre de la CDST.**

Le Maire,

**Rappelle**, la nécessité de sécuriser le carrefour Chemin de La garenne et la VC 22, d'aménager un cheminement, de créer un parking d'une soixantaine de places, de requalifier la chaussée, d'assurer l'Hygiène par l'installation automatiques de toilettes Publics PMR, d'assurer la gestion des déchets par l'installation de 3 colonnes enterrées type Tri sélectif.

**Entendu** que l'éclairage à LED doit aussi être installé pour apporter confort et sécurité à l'ensemble des usagers sur cet espace du village.

**Vu** le rapport de Madame la Présidente du Conseil départemental, Madame Dominique SANTONI, n°2017-34, rappelant les modalités de mise en œuvre et d'exécution du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 (CDST),

**Considérant** que les cofinancements Région/Département sont interdits pour les projets relevant de la compétence « Chef de file » sans convention territoriale d'exercice concerté relative à la « Solidarité des territoires » mise en place,

**Considérant** que l'éclairage extérieur à LED de l'aire de stationnement Nord peut être éligible à la CDST,

**Souligne** qu'il est opportun de présenter le projet aux conseillers départementaux, dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022,

**Demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet et son plan de financement,

**Où l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet des travaux énoncés ci-dessus,
- **Sollicite** la formalisation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 pour l'éclairage extérieur à LED de l'aire de stationnement Nord pour un montant de 28 500 € HT subventionnable à 68 % soit 19 437.35 €,
- **Accepte et approuve** le plan de financement ci-après :

DESCRIPTIFS	DEPENSES	RECETTES	
Eclairage public	HT 28 500.00 €	CDST 2020-2022 < à 70% 437,35 €	68%
		<b>Part Développement Durable</b>	
		HT 13 710.00 €	
		<b>Part de base</b>	
		HT 5 727.35 €	
		<b>Autofinancement</b>	
		<b>Part communale ≥ à 20%</b>	32%
		HT 9 062.65 €	
<b>Total</b>	HT 28 500.00 €	HT 28 500.00 €	100%
	TVA 20 % 5 700 .00 €	TVA 20 % 5 700 .00 €	
	TTC 34 200. 00 €	TTC 34 200. 00 €	

- **Désignation d'un nouveau représentant suppléant au comité Syndical de l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux**

**Vu** la délibération du conseil municipal DE 1 7 2020 du 23 septembre 2020 désignant le représentant titulaire et le représentant suppléant au Comité Syndical de l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux

**Considérant** le remplacement du représentant suppléant initialement désigné au comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion Public des Eaux du Sud-Ouest du Mont Ventoux (EPAGE),

- **rappelle** que l'EPAGE concourt à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des cours d'eaux non domaniaux, dans la limites des missions reconnues d'intérêt public qui lui ont été confiées par ses collectivités membres,

Entendu le rapport du Maire,

Considérant que le Maire a fait appel à candidatures pour l'élection au poste de représentant suppléant de la commune à l'EPAGE,

Considérant qu'une seule candidature a été proposée pour le poste de suppléant,

Considérant que le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

- Gilbert DARUD, au poste de représentant suppléant de la commune au sein de l'EPAGE

#### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Projet de vente d'un bien communal, bâtiment de l'actuelle mairie pour financer la construction de la nouvelle mairie.
- Point sur les travaux de voirie en cours

La séance est aussitôt levée à 22h20.  
Compte-rendu dressé 14 avril 2022

Le Maire,  
Bernard MONNET

